



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES - LOCATIONS - TRAVAUX**

Amiante - Plomb - Termites - DPE - Gaz - Electricité  
Loi Carrez - Loi Boutin - Assainissement - ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% - Mise en habitabilité -  
Prélèvement d'air - Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**CONSTAT AMIANTE AVANT VENTE  
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE  
DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE  
DANS LES IMMEUBLES BATIS**

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1337-2 à R 1337-5 du code de la santé publique  
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 8 décembre 2008

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier : **2022/09.012**

Date de commande : 25/08/2022

Date d'intervention : 07/09/2022

Date de création : 13/09/2022

**Renseignements relatifs au bien**

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom :  Adresse : <b>9 Rue Rembrandt</b> CP - Ville : <b>93600 AULNAY SOUS BOIS</b>  <u>Lieu d'intervention :</u> <b>9 Rue Rembrandt</b> <b>93600 AULNAY SOUS BOIS</b> <i>Maison</i>		<b>SELARL LAMANDIN-ROCHE-THUET</b> Adresse : 70 Avenue Victor Hugo - BP 20134 CP - Ville : 93303 AUBERVILLIERS CEDEX

**Désignation du diagnostiqueur**

Nom et Prénom : <b>Damien CHATONIER</b> N° certificat : <b>8053698</b> Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>Bureau VERITAS Certification France</b> <b>60, avenue du Gal De Gaulle 92800 PUTEAUX</b>	Assurance : <b>AXA</b> N° : <b>10346930704</b> Adresse : <b>313, Terrasse de l'Arche</b> CP - Ville : <b>NANTERRE CEDEX</b> Nom du laboratoire : Nombre de prélèvements effectués :
--	--

**Conclusion**

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport :  
**Il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

*Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.*

*Arrêtés du 12 décembre 2012 : article 6 point 9 :*

*Nous vous rappelons la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.*

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

*Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluse,*

SARL au capital de 1 000€ - R.C.S CRETEIL 821 690 609

Siret n°821 690 609 000 28 - Code APE 7112B

Assurance AXA 10346930704 - N° de certification :8053698 délivré par VERITAS

Mail : [ad-diag@orange.fr](mailto:ad-diag@orange.fr)



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



## Sommaire

<b>1. SYNTHESSES</b>	<b>3</b>
a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante	3
b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante	4
c. Investigations complémentaires à réaliser	5
<b>2. MISSION</b>	<b>5</b>
a. Objectif	5
b. Références réglementaires	5
c. Laboratoire d'analyse	5
d. Rapports précédents	6
<b>3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS</b>	<b>6</b>
<b>4. LISTE DES LOCAUX VISITES</b>	<b>8</b>
<b>5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE</b>	<b>9</b>
<b>6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>10</b>
<b>7. ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>11</b>
<b>8. SCHÉMA DE LOCALISATION</b>	<b>12</b>
<b>9. GRILLES D'ÉVALUATION</b>	<b>13</b>
<b>10. ANNEXE RAPPORT D'ANALYSE &amp; PHOTOS</b>	<b>14</b>
<b>11. ACCUSE DE RECEPTION</b>	<b>15</b>
<b>12. CERTIFICAT De COMPETENCE &amp; ASSURANCE</b>	<b>16</b>



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**  
**VENTES - LOCATIONS - TRAVAUX**  
 Amiante - Plomb - Termites - DPE - Gaz - Electricité  
 Loi Carrez - Loi Boutin - Assainissement - ERP  
 Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
 Taux 0% - Mise en habitabilité -  
 Prélèvement d'air - Prélèvement d'Eau (EDCH)  
 Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
 94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**I. SYNTHESSES**

**a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante**

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
07/09/2022	Sans objet	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

<b>Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20</b>
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante**

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
07/09/2022	Sans objet	Aucun			

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

- MND : Matériau non Dégradé
- MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle
- MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

- EP : Evaluation périodique
- AC1 : Action corrective de 1<sup>er</sup> niveau
- AC2 : Action corrective de 2<sup>ème</sup> niveau

**Pour information : Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21**

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
<p><u>1. Parois verticales intérieures</u> Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.</p>	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloison.
<p><u>2. Planchers et plafonds</u> Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres Planchers</p>	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés Dalles de sol
<p><u>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</u> Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu Vides ordures</p>	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
<p><u>4. Eléments extérieurs</u> Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.</p>	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

SARL au capital de 1 000€ – R.C.S CRETEIL 821 690 609

Siret n°821 690 609 000 28 – Code APE 7112B

Assurance AXA 10346930704 - N° de certification :8053698 délivré par VERITAS

Mail : [ad-diag@orange.fr](mailto:ad-diag@orange.fr)



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**  
**VENTES –LOCATIONS-TRAVAUX**  
Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air –Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**c. Investigations complémentaires à réaliser**

Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Locaux et ouvrages non visités, justifications		
Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations
Garage	Absence de clés	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clés absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

**2. MISSION**

**a. Objectif**

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

**b. Références réglementaires**

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,  
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

**c. Laboratoire d'analyse**

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : **ITGA**

**Route des Gardes à MEUDON 92190**

**N° accréditation : 1-1761**

SARL au capital de 1 000€ – R.C.S CRETEIL 821 690 609

Siret n°821 690 609 000 28 – Code APE 7112B

Assurance AXA 10346930704 - N° de certification :8053698 délivré par VERITAS

Mail : [ad-diag@orange.fr](mailto:ad-diag@orange.fr)



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER**  
**VENTES – LOCATIONS – TRAVAUX**  
Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**d. Rapports précédents**

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :  
Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :  
Aucune

**3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS**

Description du site



**AD DIAG**

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES - LOCATIONS - TRAVAUX**

Amiante - Plomb - Termites - DPE - Gaz - Electricité  
Loi Carrez - Loi Boutin - Assainissement - ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% - Mise en habitabilité -  
Prélèvement d'air - Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**Propriétaire du ou des bâtiments**

Nom ou raison sociale :  
Adresse : **9 Rue Rembrandt**  
Code Postal : **93600**  
Ville : **AULNAY SOUS BOIS**

**Périmètre de la prestation**

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : **SEINE SAINT DENIS**  
Commune : **AULNAY SOUS BOIS**  
Adresse : **9 Rue Rembrandt**  
Code postal : **93600**  
Type de bien : **Habitation (maisons individuelles) Maison**  
Référence cadastrale : **Non communiqué**  
Nombre de niveau(x) : **1**  
Nombre de sous sol : **0**  
Année de construction : **1984**

**Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite**

Le mandataire.

**Document(s) remi(s)**

Aucun



**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER  
VENTES – LOCATIONS – TRAVAUX**

Amiante – Plomb – Termites – DPE – Gaz – Electricité  
Loi Carrez – Loi Boutin – Assainissement – ERP  
Amiante Avant Travaux & Avant Demolition  
Taux 0% – Mise en habitabilité –  
Prélèvement d'air – Prélèvement d'Eau (EDCH)  
Recherche de pollution dans les sols

88, Rue Jules Guesde  
94490 ORMESSON SUR MARNE

Tél. : 01 55 96 11 11



**4. LISTE DES LOCAUX VISITES**

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Entrée-Salon	Carrelage	Placoplâtre- Peinture	Placoplâtre- Peinture	
Cellier	Carrelage	Placoplâtre- Peinture	Lambris bois	
Chambre 1	Parquet flottant	Placoplâtre- Peinture	Placoplâtre- Peinture	
Salle de bain	Carrelage	Placoplâtre- Peinture	Placoplâtre- Peinture	
Chambre 2	Parquet flottant	Placoplâtre- Peinture	Placoplâtre- Peinture	
WC	Carrelage	Placoplâtre- Peinture-Faïence	Placoplâtre- Peinture	
Chambre 3	Parquet flottant	Placoplâtre- Papier Peint	Placoplâtre- Peinture	
Cuisine	Carrelage	Placoplâtre- Peinture	Placoplâtre- Peinture	
Salle d'eau-wc	Carrelage	Faïence	Toile de verre Peinte	
Garage	Béton brut	Parpaing brut	Dalle béton (hourdis)	

- (1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.  
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.